

Avignon, le 12 NOV. 2025

Le Préfet de Vaucluse

à

Destinataires in fine

Objet : Nouveau dispositif d'aide au raccordement à la fibre à destination des particuliers en zone de fermeture du réseau cuivre

PJ : – Liste des communes des lots 1, 2 et 3
– Infographies pour les particuliers et les TPE

La transition numérique est un enjeu majeur pour nos territoires, tant en termes d'inclusion que d'attractivité. La fermeture progressive du réseau cuivre d'ici 2030, au profit de la fibre optique représente une étape décisive pour moderniser nos infrastructures et garantir à tous l'accès à un internet performant. Cependant, cette transition peut aussi représenter une difficulté pour certains ménages ainsi que pour les structures publiques confrontées à des coûts de raccordement élevés. Dans ce contexte, je vous fais part du nouveau dispositif d'aide au raccordement à la fibre à destination des particuliers en zone de fermeture du réseau cuivre.

La Direction générale des entreprises (DGE) a lancé, le 29 septembre 2025, **un dispositif d'aide au raccordement à la fibre optique** destiné aux particuliers et aux très petites entreprises (TPE) situés dans les communes concernées par la fermeture du cuivre des lots 1, 2 et 3 du programme d'Orange (voir listing en PJ). Ce dispositif permet aux particuliers et aux TPE, sous conditions de ressources ou de chiffre d'affaires, de bénéficier d'une aide forfaitaire pouvant aller de 400 € à 1 200 € selon la complexité des travaux. Deux infographies, jointes à la présente lettre, détaillent les modalités pratiques pour les particuliers et les TPE souhaitant bénéficier du dispositif.

Sont concernés **les particuliers, sous conditions de ressources, et les TPE localisées dans une commune éligible** à cette aide et disposant d'une attestation d'échec de raccordement délivrée par leur opérateur fournisseur d'accès à internet. Une fois les travaux réalisés par l'entreprise choisie, celle-ci pourra déposer une demande de remboursement auprès de l'Agence de services et de paiements (ASP). **Les demandes peuvent être déposées jusqu'au 31 janvier 2027 et les travaux pourront être remboursés jusqu'au 30 juin 2027.**

La transition vers la fibre optique est une opportunité pour réduire la fracture numérique et garantir à tous un accès équitable aux services publics en ligne, à l'éducation, à la santé,

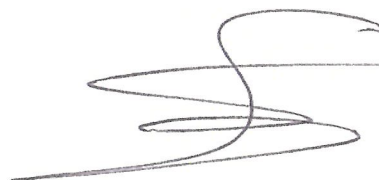
et aux opportunités économiques. Les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer pour informer et accompagner leurs habitants, en particulier les plus vulnérables, afin que personnes ne soit laissé pour compte.

Je vous invite donc à relayer largement cette information auprès des services municipaux, des centres communaux d'action sociale, des associations locales et des acteurs économiques de votre territoire. Une attention particulière devra être portée aux ménages modestes et aux zones rurales, où les enjeux d'inclusion numérique sont les plus prégnants

Le service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture est à votre disposition pour tout complément d'information à l'adresse pref-sgad@vaucluse.gouv.fr.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation en faveur de la transition numérique au profit de tous nos concitoyens.

Le préfet

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Thierry SUQUET

Destinataires

- Monsieur le maire de Bollène
- Madame le maire de Buisson
- Madame le maire du Crestet
- Monsieur le Maire de Crillon-le-Brave
- Monsieur le maire de Grillon
- Monsieur le maire de Lagarde-Paréol
- Monsieur le maire de Lamotte-du-Rhône
- Monsieur le maire de Lapalud
- Monsieur le maire de Modène
- Monsieur le maire de Monieux
- Monsieur le maire de Mondragon
- Madame le maire de Mornas
- Monsieur le maire de Piolenc
- Monsieur le maire de Rasteau
- Monsieur le maire de Richerenches
- Monsieur le maire de Roaix
- Monsieur le maire de Saint-Marcelin-lès-Vaison
- Madame le maire de Saint-Pierre-de-Vassols
- Madame le maire de Saint-Roman-de-Malegarde
- Monsieur le maire de Sainte-Cécile-les-Vignes
- Monsieur le maire de Sault
- Monsieur le maire de Séguret
- Monsieur le maire de Sérignan-du-Comtat
- Madame le maire de Travaillan
- Madame le maire d'Uchaux
- Monsieur le maire de Vaison-la-Romaine
- Monsieur le maire de Valréas
- Monsieur le maire de Villedieu
- Madame le maire de Visan
- Madame le maire de Violès
- Monsieur le maire de Vitrolles-en-Lubéron
- Madame la présidente de la communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin
- Monsieur le président de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence
- Monsieur le président de la communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan
- Monsieur le président de la communauté de communes Rhône Lez Provence
- Monsieur le président de la communauté de communes Sud Luberon
- Monsieur le président de la communauté de communes Vaison Ventoux
- Monsieur le président de la communauté de communes Ventoux Sud
- Monsieur le président de l'Association des maires de Vaucluse
- Monsieur le président de l'Association des maires ruraux de Vaucluse

Liste des communes des lots 1, 2 et 3

Lot	Code postal	Commune	Code INSEE
1	84110	Roaix	84098
1	84110	Buisson	84022
1	84110	Vaison-la-Romaine	84137
1	84110	Villedieu	84146
1	84110	Séguret	84126
1	84110	Rasteau	84096
1	84290	Saint-Roman-de-Malegarde	84117
1	84600	Valréas	84138
1	84600	Richerenches	84097
1	84600	Grillon	84053
1	84820	Visan	84150
2	84290	Lagarde-Paréol	84061
2	84430	Mondragon	84078
2	84550	Mornas	84083
2	84840	Lapalud	84064
3	84100	Uchaux	84135
3	84110	Crestet	84040
3	84110	Saint-Marcelin-lès-Vaison	84111
3	84150	Violès	84149
3	84240	Vitrolles-en-Lubéron	84151
3	84290	Sainte-Cécile-les-Vignes	84106
3	84330	Saint-Pierre-de-Vassols	84115
3	84330	Modène	84077
3	84390	Monieux	84079
3	84390	Sault	84123
3	84410	Crillon-le-Brave	84041
3	84420	Piolenc	84091
3	84500	Bollène	84019
3	84830	Sérignan-du-Comtat	84127
3	84840	Lamotte-du-Rhône	84063
3	84850	Travaillan	84134

Parcours usager

Vous êtes un PARTICULIER

Souscription à un abonnement fibre



Vous contactez un opérateur commercial.



Échec d'intervention technique

Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, vous déposez :

- votre attestation d'échec de raccordement
- votre pièce d'identité (ou via France Connect)
- votre numéro fiscal pour tester votre éligibilité.

Attribution d'aide et recherche d'un prestataire



Si vous êtes éligible, l'ASP vous notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. Vous contactez une entreprise de travaux de votre choix ou conseillée par votre opérateur.

Facturation des travaux



L'entreprise prestataire vous facture le montant des travaux, minoré de votre forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, vous recontactez votre opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



Logement individuel et résidence principale
dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027

critères d'éligibilité



< 29 316 €
Quotient familial
du foyer fiscal
(avis 2025 sur les revenus 2024)

Parcours usager

Vous êtes une TPE

Souscription à un abonnement fibre



Vous contactez un opérateur commercial.

Échec d'intervention technique



Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous éditte une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



Connexion au site de l'ASP



Sur le site de l'ASP, vous déposez :

- votre attestation d'échec de raccordement,
- la pièce d'identité et le mandat de votre représentant
- votre numéro SIRET pour tester votre éligibilité.

Attribution d'aide et recherche d'un prestataire



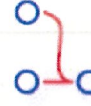
Si vous êtes éligible, l'ASP vous notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. Vous contactez une entreprise de travaux de votre choix ou conseillée par votre opérateur.

Facturation des travaux



L'entreprise prestataire vous facture le montant des travaux, minoré de votre forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

Raccordement à la fibre



Une fois les travaux réalisés, vous recontactez votre opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



Local d'un bâtiment individuel
dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027

critères d'éligibilité



< 2 M€ CA
< 10 salariés
> 1 an d'ancienneté